

LIVRET D'INFORMATIONS

Services périscolaires / Accueil de loisirs 3-15 ans
Restauration Scolaire

❶ Les nouveaux règlements « **Accueil Collectif de Mineurs** » (périscolaire et accueil de loisirs) et « **Restaurant scolaire et pause méridienne** » sont applicables à compter du **1er septembre 2025**. Ils sont consultables sur <https://www.mairie-chorges.fr> et depuis l'Espace Famille.

RAPPELS :

TOUTE ABSENCE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE SIGNALEE !

TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE D'ETRE A JOUR DU REGLEMENT DES FACTURES

RESTAURANT SCOLAIRE :

Fonctionne le midi : lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Les réservations ou annulations de repas se font au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 09h30, uniquement sur l'Espace Famille.

Facturation/non-facturation des absences : les absences signalées dans les délais (le mardi de la semaine précédente avant 09h30) ne sont pas facturées. Passé ce délai, seules les absences pour maladie justifiées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Les justificatifs sont à envoyer par mail à guichet.familles@mairie-chorges.fr dans les 5 jours suivant l'absence.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Ouvert de 16h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Le goûter est fourni.

Attention : pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée de septembre.

Les enfants de CP à CM2 peuvent être accueillis le soir après le soutien « PACTE » le cas échéant.

Les réservations ou annulations de réservations se font au plus tard 48 h avant le début de l'activité, uniquement sur l'Espace Famille.

Facturation/non-facturation des absences : les absences signalées dans les délais (48 h avant le début de l'activité) ne sont pas facturées. Passé ce délai, seules les absences pour maladie justifiées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Les justificatifs sont à envoyer par mail dans un délai de 5 jours à guichet.familles@mairie-chorges.fr

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS :

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

Ouvert de 8h00 à 18h30, avec plusieurs formules d'accueil proposées :

- Journée avec repas / journée sans repas (PAI uniquement)
- Demi-journée matin avec ou sans repas
- Demi-journée après-midi avec ou sans repas

Les réservations ou annulations de réservations se font au plus tard le vendredi de la semaine précédente avant 17h00 uniquement sur l'Espace Famille.

Facturation/non-facturation des absences : les absences signalées dans les délais (avant 17h00 le vendredi de la semaine précédente) ne sont pas facturées. Passé ce délai, seules les absences pour maladie justifiées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Les justificatifs sont à envoyer par mail à guichet.familles@mairie-chorges.fr dans les 5 jours suivant l'absence

Horaires à respecter pour l'arrivée et le départ des enfants :

Arrivée le matin : entre 8h00 et 9h30 - Départs le soir : entre 16h45 à 18h30

- ½ journée matin sans repas → départ entre 11h30 et 12h00.
- ½ journée matin avec repas → départ entre 13h15 et 14h00.
- ½ journée après-midi avec repas → arrivée entre 11h30 et 12h00.
- ½ journée après-midi sans repas → arrivée entre 13h15 et 14h00.

En cas de sorties, il peut être possible de récupérer son enfant sur le site de la sortie.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES :

Ouvert pendant toutes les vacances scolaires (sauf vacances de Noël et dernière semaine d'août), de 8h00 à 18h30, du lundi au vendredi (sauf jours fériés et vendredi du pont de l'Ascension).

Les réservations s'effectuent depuis l'Espace Famille, à la journée ou à la semaine, en fonction d'un calendrier d'inscription communiqué à chaque début d'année scolaire (voir dernière page de ce livret).

Attention : Une fois les réservations effectuées, elles ne peuvent plus être annulées, modifiées ou échangées, que ce soit pour un ou plusieurs jours.

Facturation/non-facturation des absences : seules les absences pour maladie justifiées par un certificat médical ne sont pas facturées.

Les justificatifs sont à envoyer par mail à guichet.familles@mairie-chorges.fr dans les 5 jours suivant l'absence.

Horaires à respecter pour l'arrivée et le départ des enfants :

Le matin de 8h00 à 9h30 et l'après-midi de 16h45 à 18h30 (peut différer pour les séjours ou sorties).

Des séjours avec nuitée(s) à l'extérieur peuvent être organisés : le nombre de places étant limité, les inscriptions aux séjours se font uniquement par mail auprès de l'Accueil de Loisirs acm@mairie-chorges.fr. Un tarif spécifique peut être voté par le Conseil d'Administration du CCAS.

La période d'ouverture des inscriptions pour les séjours organisés pendant les vacances scolaires est communiquée par mail aux familles.

NOUVEAU ! ACCUEIL DES COLLEGIENS 11/15 ANS

Les collégiens peuvent être accueillis :

- **Au périscolaire du soir** les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 16h30 et 19h00 (goûter fourni).
- **1 mercredi par mois, à partir de 12h00 et jusqu'à 18h30** (apporter le pique-nique du midi).
- **Pendant les vacances scolaires sur des périodes spécifiques.**

Les conditions de réservation et d'annulation sont identiques à celles décrites précédemment, sachant que pour l'accueil périscolaire, il est possible d'inscrire exceptionnellement son adolescent par mail à acm@mairie-chorges.fr (voir règlement ACM).

Les plannings des mercredis Ados sont communiqués au minimum 1 mois à l'avance.

LES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS :

Les programmes des mercredis et des vacances sont consultables sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-chorges.fr> et sur Facebook <https://www.facebook.com/AccueilLoisirsMunicipalChorge/> au maximum 3 semaines avant le début des activités.

ACCUEIL DES ENFANTS BENEFICIAIRE D'UN PAI :

Les familles pour lesquelles un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place pour leur enfant doivent impérativement en informer le guichet familles à la mairie de Chorges ainsi que les responsables de l'accueil de loisirs afin que leur enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions.

☎ **Contacts :** guichet.familles@mairie-chorges.fr et acm@mairie-chorges.fr

LES TARIFS :

Les tarifs sont délibérés par le Conseil Municipal pour le restaurant scolaire et par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'accueil de loisirs et le périscolaire. Ils sont consultables sur le site internet de la mairie et sur l'Espace Familles.

Les familles bénéficiant des Aides aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales sont priées de communiquer leurs notifications au Guichet Familles afin que les aides puissent être déduites de la facturation.

ACCUEIL ADMINISTRATIF - GUICHET FAMILLES → en mairie :

Bureau d'accueil du CCAS (rez-de-chaussée). Permanence les matins.

5 Grande Rue, 05230 Chorges

✉ guichet.familles@mairie-chorges.fr ☎ : 04 92 50 60 30

ACCUEIL DES ENFANTS : ACM / ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

1 rue des Ecoles, 05 230 Chorges → sous la médiathèque municipale :

✉ acm@mairie-chorges.fr ☎ : 06 08 88 88 47

🏢 Bureau : 04 92 21 09 34

🕒 Pause méridienne et périscolaire à partir du CE2 : 06 49 89 38 79

**CALENDRIER DES RESERVATIONS VACANCES ACM
+ FERMETURES 2025/2026**

Période scolaire		Accueil Vacances ACM												Ouverture réservations Vacances ACM												Fermeture ACM				Jours fériés			
SEPT.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
OCT.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
NOV.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
DÉC.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
JANV.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
FÉV.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28					
	dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
MARS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
AVRIL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
MAI	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
JUIN	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
JUIL.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																
AOÛT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
	sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar mer jeu ven sam dim lun mar																																

Réservations en ligne sur votre Espace Famille !

Un mail de rappel est envoyé à chaque début de période d'ouverture des inscriptions